

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du mardi 23 Février 2016 à 20 heures 30

### AFFAIRES FONCIERES :

- ❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :** 3 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

### PERSONNEL :

- ❖ **Changement de quotité hebdomadaire de travail des agents affectés à l'école au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (délibération n° 2016.005)**  
Arlette Proietti, adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle les annualisations de temps de travail sont recalculées afin d'ajuster les plannings. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE son accord sur les modifications de quotité hebdomadaires.
- ❖ **Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel (délibération n° 2016.006)**  
Monsieur le Maire expose que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon engage une procédure de consultation sur ce sujet, Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE son accord et demande au Centre de gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

### AFFAIRES FINANCIERES :

- ❖ **Exercice budgétaire 2015 – Approbation du Compte Administratif (délibération n° 2016.007)**  
Jean-Claude Demay, doyen d'âge, prend la présidence de la séance, Monsieur le Maire ne pouvant se prononcer sur le vote du Compte Administratif. Marie-France Pellegrin présente les principales caractéristiques de ce document :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2015
Fonctionnement	2 064 768.58 €	1 630 524.54 €	434 244.04 €
Investissement	1 060 076.19 €	410 139.62 €	649 936.57 €
Résultat de l'exercice 2015			1 084 180.61 €

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultats à la clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	316 514.86 €	434 244.04 €	434 244.04 €
Investissement	232 764.17 €	649 936.57 €	882 700.74 €
TOTAL	549 279.03 €	1 084 180.61	1 316 944.78 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le Compte Administratif 2015 tel que présenté au Conseil.

- ❖ **Exercice budgétaire 2015 – Approbation du Compte de gestion 2015 (délibération n° 2016.008)**  
Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif ainsi que les deux décisions modificatives de l'exercice 2015, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Comptable et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.
- ❖ **Mise en place du télépaiement par « Titres Payables sur Internet » (TIPI) (délibération n° 2016.009)**  
La municipalité propose d'offrir un nouveau service aux administrés afin de faciliter le paiement de certains services locaux grâce à la mise en place du télépaiement « Titres Payables sur Internet » (TIPI). Un lien sera accessible sur le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) depuis le site Internet communal. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la mise en place du télépaiement par « Titres Payables sur Internet » (TIPI) ;
- ❖ **Information sur le débat d'orientations budgétaires de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (délibération n° 2016.010)**  
Monsieur le Maire informe l'assemblée de la transmission du débat d'orientations budgétaires 2016. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND ACTE de la communication du débat d'orientations budgétaires 2016 de la CCBPD.

### TRAVAUX :

- ❖ **Bâtiments :**  
Jean-Michel Coquard présente l'avancement des travaux au marché couvert avec l'achèvement du chantier de menuiserie et de peinture. Un aménagement du chantier sera recherché pour garantir la continuité du marché en week-end. Concernant la réhabilitation et l'extension de l'école élémentaire : la commission se réunira le 4 mars pour l'analyse et le choix des candidats chargés des missions CSPS et OPC. Jean-Claude Demay précise que les sondages géotechniques ont été réalisés dans la cour de l'école à la pelle et pénétromètre. Jean-Michel Coquard évoque la réception définitive des bassins de rétention de Bel Air et de Bethléem.
- ❖ **Voirie :**  
Patrick Gaudillière précise que la réception des travaux de voirie 2015 a été effectuée le 12 février. Les travaux de dissimulation de réseau à Bel-Air ont démarré début février, la réfection provisoire de la chaussée interviendra prochainement, avant sa réfection définitive en juin. Le chantier du SIEVA avec la liaison chemin Parozet / chemin de Paradis est bien avancé, la réfection de voirie englobera la partie droite en bas du chemin du Parozet, très abîmée.
- ❖ **Projet de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire – Demandes de délivrance de certificats d'économies d'énergie et de subventions (délibérations n° 2016.011, 2016.12 et 2016.013)**  
Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de l'école élémentaire, eu égard à la volonté de la collectivité d'engager des travaux de rénovation énergétique visant à diminuer la consommation énergétique, il convient de solliciter l'attribution de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), de rechercher une expertise et une aide financière auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et de solliciter une aide financière auprès du fonds spécifique a été créé afin de soutenir les projets publics, dénommée « soutien à l'investissement public local ». Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord pour ces 3 demandes.

**URBANISME :** L'évolution de l'activité urbanisme de 2013 à 2015 présente un léger recul dans le nombre de d'autorisations instruites. L'abandon du projet d'ARCADE s'oriente vers le portage du dossier par HBVS, la 1<sup>ère</sup> esquisse du projet pose le problème du stationnement et de traitement de la voirie et de ses aménagements. Le chantier de l'ITEP poursuit son avancement (projet de « portes ouvertes » du chantier proposé ultérieurement).

❖ **Rétrocession de voirie Chemin du Serveau (parcelle cadastrée section C n° 2237) (délibération n° 2016.014)**

Les copropriétaires du lotissement « le Hameau du Serveau 2 » ont donné leur accord pour la reprise de la parcelle C n° 2237 en vue de son intégration dans le domaine public. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE cette acquisition à l'€ symbolique.

❖ **Rétrocession de voirie et de réseaux Chemin du Froment - Lotissement « Le Clos St Martin » (délibération n° 2016.015)**

Un accord de principe de rétrocession de voirie et des réseaux Chemin du Froment à l'euro symbolique est sollicité par le Président de l'association syndicale libre. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le principe de cette l'€ symbolique.

Monsieur le Maire demande une suspension de séance à 22h45, l'assemblée approuve cette demande. Le débat reprend à 23h.

❖ **Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de POMMIERS – Prescription de la révision et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation (délibération n° 2016.016)**

La Commune élabore, à son initiative et sous sa responsabilité, le PLU, document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et du développement du territoire de la Commune. Il est également un outil réglementaire qui, à l'échelle communale, fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols. Il y a un intérêt pour la Commune de reconsidérer le contenu de son PLU, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement. Il apparaît nécessaire de redéfinir l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux et raisonné de la Commune. En effet, plusieurs éléments majeurs impliquent la mise en révision du PLU actuel :

- Assurer la mise en cohérence et la compatibilité du PLU avec les dernières évolutions législatives et réglementaires ;
- Accompagner la réflexion sur la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) portée par le Conseil Départemental du Rhône et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ;
- Intégrer la préparation d'un éventuel Plan Local de l'Habitat (PLH) par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ;
- Garantir l'articulation des actions de l'Agenda 21 initié par la Commune de POMMIERS avec les orientations stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU ;
- Intégrer les études d'aménagement et/ou d'urbanisation en cours ou à venir au sein d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- Intégrer les futures évolutions liées à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Beaujolais.

Conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, une concertation préalable se déroulera, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Cette phase de concertation préalable permettra au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par la Commune. Dans ces conditions, les modalités de la concertation seront les suivantes :

- Mise à disposition du public en mairie d'un dossier lui permettant de s'informer du déroulement des études et de l'avancement de l'élaboration du projet de PLU ;
- Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet en les consignants dans un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie. Il pourra également les adresser par écrit à la Commune de POMMIERS ;
- Communications régulières sur l'avancement de la procédure par le Site Internet communal et/ou les publications municipales (bulletins municipaux, « Pommiers Infos » et encarts spécifiques) ;
- Organisation de réunions publiques d'échange et de concertation annoncées par voie d'affichage et sur le site Internet communal.

Il est rappelé qu'à compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, d'approuver les objectifs poursuivis par la révision du PLU et les modalités de la concertation préalable engagée en application de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, de charger la commission municipale d'urbanisme du suivi de l'étude du PLU, précise que, conformément à l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées. Conformément aux articles R 153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département : le Progrès.

**BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :**

❖ **Rapport des commissions communales :**

- **Commission communication :** Marie-France Pellegrin informe de la préparation d'un « Pommiers Infos » pour fin mars.
- **Commission économique :** Fabienne Pegaz évoque une invitation aux différents commerçants du marché pour faire le point sur les forces et les faiblesses du marché. Arrivée d'un nouveau pizzaiolo « Cara Pizz » les mercredis soirs dès le 2 mars à 18h à Trézette.
- **Commission Agenda 21 :** Marc Neyra présente l'organisation de la matinée du 2 avril à Trézette. Un prochain encart dans le « Pommiers Infos » sera consacré à l'Agenda 21. Il rappelle la nécessité de communiquer largement sur la thématique du « zérophyto » et d'échanger sur différents points de vue, afin d'éviter notamment la stigmatisation de certains professionnels ou des débats conflictuels.

❖ **Rapport des structures intercommunales :**

- **Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Galoche (SIGAL) :** René Blanchet fait part du programme de travaux établi avec l'entreprise SADE.
- **Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) :** le Domaine des communes accueillera une journée thématique, le 12 mars de 10 h à 17h, consacrée au bien-être et à la protection de l'enfance, à destination des familles.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :** Monsieur le Maire soumet la problématique de la navette scolaire intra-communale, utilisée par les écoliers et par extension, par les collégiens et lycéens, le soir sans financement supplémentaire. Le Département a décidé de ne plus financer les navettes intra-communales laissant aux communes tout le poids du financement. La commune a lancé une consultation auprès des autocaristes. Au vu de la très faible fréquentation, la prise en charge par la commune n'est pas envisageable, il convient de suggérer d'autres initiatives possibles.

**TOUR DE TABLE :** Agnès Fuxa relève des accrochages récurrents au croisement entre la distillerie et le chemin du Champ du Bois et l'effacement de la peinture au sol (idem chemin St Jean). Jean-Claude Demay signale l'absence de banc en bas du City stade. René Blanchet suggère de baptiser le City stade. Il est signalé que la barrière en bois de l'espace des jeux enfants est déstabilisée. René Blanchet informe l'assemblée qu'un envoi de colis est prévu fin avril pour le Togo. Une collecte d'affaires scolaires : crayons, stylos, cahiers scolaires ... est mise en œuvre. Tous les dons sont bienvenus.

**Prochain Conseil Municipal : mardi 22 mars 2016 à 20 h 30.**